

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL**RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le treize novembre à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Antoine MOINS à Martine BESOMBES.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

EMPLOI**CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PILOTAGE ET À LA GESTION DU FSE+ 2021-2027 -**

- Décide d'assurer la gestion déléguée sous la forme d'une subvention globale de crédits FSE+ en qualité d'Organisme Intermédiaire au titre du Programme Opérationnel National FSE+ 2021-2027.
- Autorise le Président du Conseil départemental à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Région, un dossier de candidature du Conseil départemental du Cantal pour le pilotage et la gestion de crédits FSE+ :
 - pour une période de programmation comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2027 ;
 - pour une période de réalisation des opérations comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2028 ;
 - pour la mise en œuvre de quatre dispositifs FSE+ :
 - o Dispositif 1 : Favoriser l'inclusion sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
 - o Dispositif 2 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail.
 - o Dispositif 3 : Renforcer l'employabilité des jeunes et favoriser leur accès à l'emploi.
 - o Dispositif 4 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.
 - pour un montant total de crédits FSE+ de 9 400 000 € et des crédits FSE+ d'assistance technique.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la candidature du Conseil départemental du Cantal au pilotage et à la gestion du Fonds Social Européen + 2021-2027.

SOLIDARITE SOCIALE**RÉMUNÉRATION ET INDEMNITÉS VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX ASSISTANTS MATERNELS POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET MONTANTS DES PRESTATIONS ACCORDÉES À CES DERNIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 -**

- Détermine pour l'année 2021 les bases des rémunérations et des indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers.
- Décide de retenir la règle technique de saisie en priorité, dans le logiciel de paye des assistants familiaux, des placements à temps partiel dans le cas d'un accueil de trois enfants et plus quel que soit l'ordre d'arrivée du ou des enfants en placement à temps partiel, ceci afin de garantir une équité de la rémunération des assistants familiaux au regard des critères.
- Valide la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 EN FAVEUR DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX -

- Approuve le principe de l'attribution d'une prime « COVID » aux 17 accueillants familiaux agréés par le Conseil départemental du Cantal et non rattachés directement à un établissement médico-social.
- Valide la mise en place de trois taux d'une valeur respective de 550 € pour 1 personne accueillie, 700 € pour 2 personnes accueillies et 1 000 € pour 3 personnes ou plus accueillies au sein du foyer de l'accueillant familial durant la période de confinement du 1^{er} mars au 30 avril 2020 pour un montant global estimé à 23 000 €.
- Autorise le versement des sommes déterminées à chacun des 17 accueillants familiaux agréés par le Conseil départemental du Cantal et non rattachés directement à un établissement médico-social.

SOLIDARITE TERRITORIALE**ASSOCIATION UDAF CANTAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE « MAISON DES FAMILLES » -**

- Attribue à l'Association UDAF du Cantal une aide de 100 000 € pour la mise en œuvre d'une Maison des Familles. Cette subvention est attribuée sur la base d'une dépense de 300 000 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention attributive.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BUS DÉPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC LIÉE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 -

- Autorise la mise à disposition d'un bus départemental au profit du Laboratoire Sylab pour effectuer des tests de détection du SARS-CoV-2.
- Approuve la convention et autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ALAGNON -**

- Désigne Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU en tant que représentant de l'Assemblée du Conseil départemental du Cantal pour siéger à la CLE du SAGE Alagnon en remplacement de Monsieur Didier ACHALME.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Antoine MOINS à Martine BESOMBES, Michel CABANES à Josiane COSTES.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES – FORMATION SPÉCIALISÉE NATURE -

- Désigne Madame Marie-Hélène CHASTRE en tant que suppléante de M. Gérard SALAT pour siéger à la formation spécialisée « Nature » de la CDNPS en remplacement de Mme Dominique BEAUDREY.

ADHÉSION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EPF AUVERGNE -

- Décide de demander l'adhésion du Conseil départemental du Cantal à l'EPF Auvergne.
- Approuve les statuts de l'EPF Auvergne
- Désigne pour siéger à l'Assemblée générale de l'EPF Auvergne : Mme Isabelle LANTUEJOUL comme déléguée titulaire et Mme Ghyslaine PRADEL comme déléguée suppléante.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – RÉGIME INDEMNITAIRE/RIFSEEP -

- Décide de l'élargissement du dispositif RIFSEEP tel que prévu dans la délibération du 29 juin 2018 aux cadres d'emplois suivants : ingénieurs, techniciens, adjoints techniques des établissements d'enseignement, puéricultrices, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en soins généraux, psychologues, sages-femmes, techniciens paramédicaux à partir du 1^{er} décembre 2020 et du versement de l'indemnité de mission ponctuelle (IMP) aux agents référents désignés dans le cadre de l'accueil au sein des services du Conseil départemental du Cantal des agents placés Période Préparatoire au Reclassement (PPR), qu'il s'agisse d'agents départementaux ou venant d'autres collectivités territoriales à partir du 1^{er} décembre 2020.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – INDEMNITÉ FRAIS DE DÉPLACEMENT -

- Décide d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas engagés par l'agent à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire et sur présentation d'un justificatif de paiement avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Antoine MOINS à Martine BESOMBES, Michel CABANES à Josiane COSTES, Isabelle LANTUEJOUL à Vincent DESCOEUR.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TÉLÉTRAVAIL-

- Autorise la pratique du télétravail au sein des services du Département.
- Valide les conditions et modalités d'exercice du télétravail telles que définies dans la charte du télétravail.
- Autorise le Président du Conseil départemental à procéder à tous les actes administratifs utiles et nécessaires à la mise en œuvre du télétravail au sein de la Collectivité.

ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE « COVID-19 » AU PROFIT D'AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL-

- Institue une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- Valide la mise en place de quatre taux d'une valeur respective de 350 € (taux 1), de 550 € (taux 2), 700 € (taux 3) et de 1 000 € (taux 4) permettant la mise en place d'une progressivité et favorisant une approche différenciée en prenant en compte les sujétions exceptionnelles dont ont fait l'objet des agents du Conseil départemental durant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.
- Autorise le versement des sommes déterminées aux agents dont l'emploi entre dans la typologie déterminée des emplois susceptibles de bénéficier de cette prime et du taux qui leur est applicable.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Antoine MOINS à Martine BESOMBES, Michel CABANES à Josiane COSTES, Isabelle LANTUEJOUL à Vincent DESCOEUR, Jean-Yves BONY à Marie-Hélène CHASTRE, Valérie CABECAS à Charles RODDE.

RÉGULARISATION DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS -

- Autorise Monsieur le Payeur départemental à régulariser les opérations 4544118 Remembrement de Vernols pour 173 512,74 € et 458116 programme de remembrement antérieur à 2010 pour 25 103,70 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 -

- Adopte la Décision Modificative N°2 pour l'exercice 2020 qui s'élève à 1 090 881 € pour le budget du Département.
- Constitue d'une provision de 87 500 € pour risques de non recouvrement de titres émis.
- Autorise l'exonération de charges au titre de l'année 2020 pour la société de courses pour un montant de 2 319,50 €.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ -

- L'Assemblée départementale prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes au sein du Département du Cantal.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 -

- L'Assemblée départementale prend acte de la tenue des débats sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 18 novembre 2020

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.